

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024

**Date** 27/06/2024

---

**Lieu** 150 Chaussée de la Hulpe, Watermael-Boitsfort

---

**Liste des précenses**

- 19 coopérateurs.rices présents pour un total de 90 parts.
- 10 coopérateurs.rices représentés pour un total de 93 parts.

---

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue Chaussée de la Hulpe 150, 1170 Watermael-Boisfort le 27/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société coopérative Citizenfund s'est tenue.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de M. Alain BORIBON, qui désigne Mme Astrid Huberland en tant que secrétaire.

Les convocations ont été envoyées le 16/05/2023.

Après avoir constaté que 183 parts sont présentes ou représentées, le président remarque que l'assemblée est régulièrement constituée et apte à délibérer et statuer valablement sur les objets à l'ordre du jour, à savoir:

## Ordre du Jour

1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale de 2023
2. Rapport du Conseil d'Administration
3. Présentation des comptes annuels pour l'exercice 2023
4. Vote sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2023
5. Vote sur l'affectation du résultat 2023
6. Vote sur la décharge des administrateurs et administratrices pour l'exercice 2023
7. Vote pour l'élection de nouveaux administrateurs
8. Présentation et vote sur le budget 2024
9. Vote pour les modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur
10. Vote pour les nouveaux membres du comité de sélection
11. Divers

Cet exposé étant unanimement approuvé par l'assemblée,

### 1. Première résolution : Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2023

*Aucune proposition de motion ou de question n'a été reçue au sujet du procès-verbal de l'assemblée générales de 2023.*

**VOTE**

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**La résolution qui précède est adoptée.**

## 2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration

*Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de le dispenser de donner lecture complète du rapport de gestion du Conseil d'Administration dans la mesure où ce rapport a été communiqué aux actionnaires en temps opportun et qu'il propose de le compléter lors de la présentation des comptes annuels.*

*L'assemblée dispense le Président de cette lecture complète. Le Président résume le rapport et lui et les membres du Conseil d'Administration répondent aux questions posées par l'assemblée.*

## 3. Présentation des comptes annuels

*Monsieur le Président présente les comptes annuels et donne un explicatif des activités de l'exercice.*

- Résultat : 6.921,34
- Résultat reporté de l'exercice précédent : -18.993,23
- Prélèvement de la réserve indisponible pour actions prop : 0,00
- **Résultat à affecter : -12.071,89**

*Le Président et les membres du Conseil d'Administration répondent aux questions posées par l'assemblée. Après délibération, l'assemblée prend successivement les résolutions suivantes :*

## 4. Deuxième résolution : approbation des comptes annuels

*L'assemblée générale approuve le bilan, les résultats, et les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.*

*L'assemblée prend acte de la justification donnée sur l'application des règles comptables de continuité reprise dans le rapport de gestion.*

### VOTE

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1

**La résolution qui précède est adoptée.**

## 5. Troisième résolution : affectation des résultats

*L'assemblée décide à la répartition suivante des résultats:*

- Perte à reporter : -12.071,89
- Affectation aux réserves : 0,00
- Le capital ne sera pas rémunéré

### VOTE

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La résolution qui précède est adoptée.

## 6. Quatrième résolution : décharge aux administrateurs et administrateurs-délégués pour l'exercice de leur mandat

*L'assemblée générale, par vote spécial, donne décharge aux administrateurs-délégués pour l'exercice de leur mandat pendant cette année sociale*

### VOTE

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La résolution qui précède est adoptée.

## 7. Cinquième résolution : Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration

*L'Assemblée Générale a procédé à la nomination des administrateurs suivants pour le mandat en cours : Virgile Descroix, nommé administrateur et délégué à la gestion.*

*Les autres membres du conseil d'administration demeurent inchangés : Alain Boribon; Pierre Schmit; Alexandre Philippe; Christel Droogmans.*

*En outre, Martin Ophoven a été intégré à l'Advisory Board afin d'observer et d'évaluer s'il souhaite rejoindre le Comité l'année prochaine.*

### VOTE

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**La résolution qui précède est adoptée.**

## 8. Sixième résolution : présentation et vote sur le budget prévisionnel 2024

*L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023.*

*Celui-ci prévoit un résultat négatif de -29.973€.*

### VOTE

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 2

**La résolution qui précède est adoptée.**

## 9. Septième résolution : Modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur

*Lors de l'Assemblée Générale, deux des quatre modifications proposées au Règlement d'Ordre Intérieur ont été approuvées par les membres présents. Les deux modifications qui n'ont pas été approuvées allaient potentiellement à l'encontre de nos conditions d'agrément CNC. Nous avons contacté le centre, mais n'avons pas encore reçu de réponse quant à ces changements. Nous décidons donc de les modifier l'année prochaine si besoin.*

### VOTE

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**La résolution qui précède est adoptée.**

## 10. Huitième résolution : Membres du Comité de Sélection

*Lors de l'assemblée générale, Cédric Bounameaux, Benoit Koerperich, Philippe Drouillon, Matthieu Henkens, Justine Palermo, et Thierry van Boeckel ont été nommés pour le comité de sélection.*

*L'assemblée générale approuve la nomination des 6 coopérateurs suivants en tant que membres du comité de sélection pour un mandat de 1 an renouvelable, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.*

## 11. Divers

*Lors de l'assemblée générale, les points suivants ont été discutés :*

- Business Model
- Avocat Pro Bono
- Comité de suivi des investissements

## 12. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le Président



Alain Boribon

Le Secrétaire



Astrid Huberland